

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	9
PRÉFACE	11
AVANT-PROPOS	13
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	17
SOMMAIRE	21
INTRODUCTION.....	25
I. LES IDENTITÉS JURIDIQUES DE L'UNION	27
II. LES RAPPORTS DE SYSTÈME AU SEIN DU SYSTÈME JURIDIQUE DE L'UNION.....	37
III. MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSE DE RECHERCHE	46

PARTIE 1

LA SYSTÉMATISATION

DE LA PROTECTION EFFECTIVE DES DROITS

TITRE 1

PROTECTION EFFECTIVE DES DROITS : CONTENU MATÉRIEL ET PROCÉDURAL D'UNE NOTION INSPIRÉE DES ORDRES JURIDIQUES NATIONAUX

CHAPITRE 1 – LE STATUT TRANSNATIONAL DE JUSTICIABLE COMME CONTENU MATÉRIEL DE LA PROTECTION.....	53
---	----

SECTION 1. – CONSÉCRATION DU STATUT, LES CONTOURS DE LA PROTECTION TRANSNATIONALE.....	53
Sous-section 1. – Individu-justiciable : un sujet du système transnational de protection.....	53
§1. – Effectivité des droits, l'objectif principal du système de l'Union.....	54
§2. – Démocratie transnationale, légitimation par le recours aux procédures	61
A. – La notion de démocratie transnationale.....	61
a. Le contenu de la notion de démocratie transnationale ...	61
b. Les rapports entre contrôle juridictionnel et démocratie transnationale	66
B. – Le cadre de la citoyenneté européenne	70
Sous-section 2. – Accès au juge : un droit fondamental et une obligation procédurale.....	76
§1. – Accès au juge, une manifestation de l'effectivité du droit de l'Union.....	76
§2. – Accès au juge, l'obligation des États membres de garantir une protection effective.....	82
A. – La formalisation de l'obligation d'indépendance.....	82
B. – Les contours de l'obligation d'indépendance.....	87
SECTION 2. – PORTÉE DU STATUT TRANSNATIONAL DE JUSTICIABLE, LA NOTION DES STANDARDS DE PROTECTION	91
Sous-section 1. – Contenu matériel des standards : la mise en balance des intérêts collectifs et individuels	91
§1. – Standards transnationaux de protection, l'équilibre entre intérêts collectifs et individuels	92
§2. – Origines des standards, le consensus constitutionnel européen.....	99
A. – Les traditions constitutionnelles communes synonyme de consensus.....	100
B. – La différence entre consensus constitutionnel et plus petit dénominateur commun.....	108
a. L'absence d'exigence d'unanimité constitutionnelle.....	108
b. Le contenu essentiel inviolable des standards	111
Sous-section 2. – Justiciabilité des valeurs fondamentales : les effets juridiques de l'article 2 TUE.....	115

§1. – Valeurs fondamentales, des principes juridiques solennels	116
§2. – Art. 2 TUE, la consécration exceptionnelle de son effet direct.....	123
CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE.....	132
 CHAPITRE 2 – LA COOPÉRATION JURIDICTIONNELLE	
COMME CONTENU PROCÉDURAL DE LA PROTECTION	135
SECTION 1. – RECOURS AUX PROCÉDURES, UNE GARANTIE SPÉCIFIQUE DES DROITS	135
Sous-section 1. – Renvoi préjudiciel : la protection par un dialogue formalisé.....	135
§1. – Demande de renvoi, outil de préservation de la légalité européenne.....	136
A. – L'instrument de définition de la légalité européenne.....	136
B. – Les limites du mécanisme de renvoi préjudiciel.....	138
§2. – Demande de renvoi, outil de coordination des standards de protection.....	141
A. – La définition des principes généraux par le dialogue	141
B. – L'importance de la qualité des demandes préjudicielles ...	144
Sous-section 2. – Procédures horizontales : la protection au-delà des frontières.....	147
§1. – Circonstances exceptionnelles, une technique de contrôle juridictionnel bis	147
§2. – Limites des circonstances exceptionnelles, l'encadrement par le renvoi préjudiciel.....	151
SECTION 2. – LIBERTÉ DES JUGES NATIONAUX, UNE GARANTIE DU MÉCANISME DE RENVOI.....	153
Sous-section 1. – Demande préjudicielle : la faculté étendue des juges nationaux de faire un renvoi.....	153
§1. – Une obligation de ne pas limiter les renvois préjudiciels....	154
A. – La faculté étendue des juges nationaux en vertu de l'article 267 TFUE.....	154
a. Les contours de la faculté des juges nationaux en matière de renvoi préjudiciel.....	154
b. Composante du standard de protection juridictionnelle effective	158

B. – L'obligation de préserver la faculté des juges nationaux...	159
a. L'obligation incombant aux juridictions suprêmes nationales.....	159
b. L'obligation incombant aux législateurs nationaux	162
§2. – Une obligation de ne pas imposer le renvoi préjudiciel en vertu du droit national	167
A. – La faculté des juges nationaux sous l'article 267, alinéa 3, TFUE	167
a. L'automatisation des renvois préjudiciels en vertu du droit national	167
b. L'appréciation de la clarté du droit de l'Union par les juges nationaux	170
B. – L'obligation de protection effective par le biais du mécanisme de renvoi.....	172
a. Le contrôle national de l'exercice de la faculté issue de l'article 267, alinéa 3, TFUE	172
b. L'acte clair comme élément du mécanisme de renvoi préjudiciel	173
Sous-section 2. – Absence de renvoi préjudiciel : l'exclusion des restrictions indirectes	176
§1. – L'autonomisation du renvoi préjudiciel par rapport au contentieux constitutionnel	177
A. – La liberté de renvoi face au contentieux constitutionnel national	177
B. – La distinction dans la pratique juridictionnelle nationale	179
§2. – Une obligation d'appréciation rigoureuse de la pertinence des demandes préjudicielles	181
A. – L'appréciation de la pertinence d'une demande par le juge national.....	181
B. – Les critères de clarté d'un acte issu du droit de l'Union.....	185
CONCLUSION DU SECOND CHAPITRE.....	193
CONCLUSION DU TITRE 1.....	195

TITRE 2
PÉRENNISATION DU SYSTÈME TRANSNATIONAL :
CONTENU STRUCTUREL
D'UNE PROTECTION INDÉPENDANTE
DES ORDRES JURIDIQUES NATIONAUX

CHAPITRE 1 – LE PRINCIPE DE LOYAUTÉ COMME NORME FONDAMENTALE DU SYSTÈME TRANSNATIONAL.....	201
SECTION 1. – PRINCIPE DE LOYAUTÉ, L'ARTICULATION SYSTÉMIQUE DES ORDRES JURIDIQUES IMPLIQUÉS.....	201
Sous-section 1. – Modélisation du système transnational : le sommet d'une pyramide pluraliste.....	201
§1. – Système transnational, multidimensionnalité d'une pyramide pluraliste	202
§2. – Principe transnational de loyauté, norme fondamentale à concrétiser.....	205
Sous-section 2. – Dualité de l'identité transnationale : le paradoxe de la neutralité axiologique	209
§1. – Neutralité axiologique, gage de pérennisation démocratique.....	209
§2. – Ethos européen, contenu juridique fondamental du système	212
SECTION 2. – PRINCIPE DE LOYAUTÉ, L'ÉLÉMENT ORDONNATEUR DU PLURALISME DE L'UNION	214
Sous-section 1. – Norme fondamentale transnationale : l'outil d'interactions non-hiérarchiques.....	214
§1. – Rapports de système transnationaux, le syncrétisme théorique de l'Union.....	214
§2. – Aspects organiques des rapports de système, la mise en œuvre du principe de loyauté.....	218
Sous-section 2. – Norme fondamentale transnationale : la garante d'un pluralisme ordonné	225
CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE.....	234
CHAPITRE 2 – LES FONCTIONS DU PRINCIPE DE LOYAUTÉ COMME SPÉCIFICITÉ DU SYSTÈME TRANSNATIONAL	237

SECTION 1. – PRINCIPE DE LOYAUTÉ, LA SOURCE DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU SYSTÈME	237
Sous-section 1. – Cohérence du système : l'autonomie de l'Union de droit.....	237
§1. – Union de droit, la cohérence à la base de l'autonomie structurelle	238
§2. – Autonomie formelle, la cohérence comme effectivité.....	247
Sous-section 2. – Complétude du système : la transversalité de l'article 4, paragraphe 3, TUE	251
§1. – Complétude transnationale, le dynamisme des principes généraux	251
§2. – Principe de coopération loyale, fondement textuel des principes juridiques de l'Union	256
SECTION 2. – PRINCIPE DE LOYAUTÉ, GARANTIE SPÉCIFIQUE DU STATUT TRANSNATIONAL DE JUSTICIABLE	265
Sous-section 1. – Espace économique européen : la garantie des droits sans statut de justiciable	265
§1. – Principe d'homogénéité avec le droit de l'Union, une technique de protection prétorienne	265
§2. – Le principe de loyauté de l'EEE et l'absence de justiciabilité de la protection effective.....	272
Sous-section 2. – Retrait d'un État membre : l'extinction progressive du statut de justiciable.....	282
§1. – Période transitoire, l'objectif de désintégration ordonnée....	282
A. – L'article 50 TUE comme prérogative étatique contre le statut d'individu-justiciable	282
B. – État membre qui se retire, l'ambivalence du principe transnational de loyauté	287
§2. – Retrait effectif, l'ancien-nouveau problème de la protection des droits.....	292
A. – L'« Ancien État membre » comme statut combiné à un principe de loyauté assoupli.....	292
B. – Le retrait comme enjeu juridictionnel d'une protection en dehors de l'Union	297
CONCLUSION DU SECOND CHAPITRE.....	300
CONCLUSION DU TITRE 2.....	303

CONCLUSION DE LA PARTIE 1

PARTIE 2
LES TECHNIQUES DE PROTECTION EFFECTIVE
DES DROITS

TITRE 1
ALIMENTER LA CONFIANCE DES ACTEURS :
COEXISTENCE DES STANDARDS
DE PROTECTION DES DROITS

CHAPITRE 1 – LE DEGRÉ D’HARMONISATION DES STANDARDS COMME CRITÈRE D’APPLICABILITÉ DYNAMIQUE.....	315
SECTION 1. – HARMONISATION TRANSNATIONALE, UNE NOTION DYNAMIQUE ET EXTENSIVE.....	315
Sous-section 1. – Harmonisation : la juridicisation d’un concept vague.....	315
§1. – Dimensions de l’harmonisation, processus-résultat- instrument	316
§2. – Degrés d’harmonisation, nuances d’uniformité normative.....	318
Sous-section 2. – Standards harmonisés : la systématisation de la coexistence normative	322
§1. – Harmonisation positive, définition du contenu matériel des standards	323
§2. – Harmonisation négative, résultat de l’atteinte aux standards existants	328
SECTION 2. – DEGRÉ D’HARMONISATION, UNE LIMITE OBJECTIVE À L’APPLICATION PARALLÈLE DES STANDARDS	333
Sous-section 1. – Application parallèle des standards : un principe du pluralisme européen	334
§1. – Application parallèle des standards, un principe général ...	334
§2. – Absence d’application parallèle, les limites d’un principe systémique	338
Sous-section 2. – Degré d’harmonisation : un critère ordonnateur confié aux juges	344

§1. – Degré d’harmonisation, un critère plus adapté que le niveau de protection	344
§2. – Définition du degré d’harmonisation, une opération juridictionnelle casuistique	351
CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE.....	356
 CHAPITRE 2 – LA CONFIANCE MUTUELLE COMME PRINCIPE	
DE RECONNAISSANCE DES STANDARDS NATIONAUX	359
SECTION 1. – RECONNAISSANCE MUTUELLE, DES MÉCANISMES D’ÉQUIVALENCE DES STANDARDS NATIONAUX	359
Sous-section 1. – Principe de reconnaissance mutuelle : la concrétisation législative de l’équivalence des choix nationaux	359
§1. – La reconnaissance mutuelle, un principe de gouvernance transnationale	360
A. – Les fonctions de la reconnaissance mutuelle dans le système transnational.....	360
B. – Le rôle du législateur national dans la réalisation des objectifs communs	363
§2. – La reconnaissance mutuelle, un principe d’équivalence des standards nationaux.....	368
A. – La présomption d’équivalence comme expression de l’égalité des législateurs nationaux.....	368
B. – L’équivalence comme caractéristique du système de protection de l’Union	372
Sous-section 2. – Limites de la reconnaissance mutuelle : le contrôle juridictionnel de la légalité transnationale.....	373
§1. – Limites juridictionnelles, le contrôle du mécanisme de reconnaissance	374
A. – L’exigence de respect inconditionnel des droits fondamentaux.....	374
B. – L’adhésion ou résistance des juges nationaux aux mécanismes de reconnaissance.....	379
§2. – Les conditions de reconnaissance mutuelle ou l’équilibre entre harmonisation et confiance	385
A. – Les rapports entre harmonisation et reconnaissance.....	385
B. – Les rapports entre reconnaissance et confiance mutuelles	390

SECTION 2. – CONFIANCE MUTUELLE, UNE LOGIQUE SYSTÉMIQUE DE L'ÉQUIVALENCE DES STANDARDS	394
Sous-section 1. – Principe de confiance mutuelle : la circularité entre une prémisse et un objectif du système transnational	394
§1. – La confiance mutuelle, un principe structurel de la transnationalité.....	394
A. – La confiance comme principe juridique fondamental	394
B. – La confiance comme objectif juridique du système.....	403
§2. – La confiance mutuelle, une garantie de protection transnationale	409
A. – Le contenu du principe de confiance mutuelle.....	410
B. – La justiciabilité d'un principe circulaire	415
Sous-section 2. – Justiciabilité du principe de confiance mutuelle : le contrôle juridictionnel diffus de ses composantes	418
§1. – La prémisse de confiance, contrôle restreint et centralisé .	418
A. – Le contrôle juridictionnel du choix législatif de se fonder sur la confiance.....	418
B. – La prérogative de la Cour de justice pour contrôler les mécanismes de confiance	421
§2. – Les exceptions à la confiance, contrôle ponctuel et diffus .	426
A. – L'appréciation des « circonstances exceptionnelles » par les juges nationaux.....	426
B. – La question de la proportionnalité dans le contrôle de la confiance.....	432
CONCLUSION DU SECOND CHAPITRE.....	435
CONCLUSION DU TITRE 1.....	439

TITRE 2

ASSURER LA LOYAUTÉ DES ACTEURS : COEXISTENCE DES ORDRES JURIDIQUES AU SEIN DU SYSTÈME TRANSNATIONAL

CHAPITRE 1 – LA TRIADE EFFECTIVITÉ – PRIMAUTÉ – EFFET DIRECT COMME GARANTIE DE LA COMPLÉMENTARITÉ JURIDICTIONNELLE TRANSNATIONALE	445
---	-----

SECTION 1. MAÎTRISER LA PRIMAUTÉ, UNE MISE EN BALANCE INCOMBANT À LA COUR DE JUSTICE	445
Sous-section 1. – Principe de primauté du droit de l'Union : le contenu variable d'un principe aux destinataires multiples.....	445
§1. – Une règle de conflit issue du principe de loyauté.....	446
A. – La focalisation de la primauté sur l'application du droit...	446
B. – La primauté au service de l'effectivité du droit de l'Union	451
§2. – Un instrument d'orientation pour les juges et les législateurs	457
A. – Les effets de la primauté sur l'interprétation juridictionnelle.....	457
B. – Les législateurs nationaux face à la primauté.....	464
Sous-section 2. – Principe d'effet direct : le critère répartiteur entre les principes d'effectivité et de primauté du droit de l'Union ...	470
§1. – Un critère d'appréciation de l'effectivité	471
A. – La mise en balance par le biais de l'effectivité	471
B. – Les instruments de concrétisation de l'effectivité.....	475
§2. – Une condition d'applicabilité du principe de primauté	478
A. – La définition du degré de justiciabilité des normes	478
B. – La condition impérative pour l'effet d'éviction du droit national	480
SECTION 2. SUBSTITUTION OU INTERPRÉTATION CONFORME, LES TECHNIQUES À DISPOSITION DU JUGE NATIONAL	482
Sous-section 1. – Interprétation conforme : la garantie de l'effectivité du droit de l'Union par le droit national.....	482
§1. – Une technique pour dissiper les conflits.....	482
A. – L'interprétation des droits nationaux conformément au droit de l'Union.....	483
B. – L'interprétation du droit de l'Union conformément aux droits nationaux.....	486
§2. – Deux limites tenant au juge et au législateur nationaux	489
A. – La résistance juridictionnelle à l'interprétation conforme	489
B. – L'absence de pouvoirs juridictionnels pour l'interprétation conforme.....	490
Sous-section 2. – Éviction du droit national : une logique de primauté du droit de l'Union.....	493

§1. – Une technique de substitution pour résoudre les conflits...	494
A. – L'engendrement direct des pouvoirs juridictionnels.....	494
B. – La substitution des dispositions nationales par le droit de l'Union	496
§2. – Une lacune normative en l'absence de disposition européenne.....	499
A. – La condition d'effet direct pour éviter les lacunes.....	499
B. – L'opération de mise en balance en cas de lacunes	500
CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE.....	504
 CHAPITRE 2 – LE PRINCIPE DE RESPECT DES IDENTITÉS NATIONALES COMME GARANTIE SYSTÉMIQUE DES NOYAUX CONSTITUTIONNELS NATIONAUX.....	
	507
SECTION 1. RESPECT DES IDENTITÉS CONSTITUTIONNELLES, UN PRINCIPE JURIDIQUE TRANSNATIONAL	507
Sous-section 1. – Identité constitutionnelle : la judiciarisation d'un principe politique	507
§1. – L'identité nationale, ambiguïté et fondements politiques	508
§2. – L'identité constitutionnelle, concept jurisprudentiel national	512
Sous-section 2. – Art. 4, paragraphe 2, TUE : le contenu autonome du principe	521
§1. – Le respect des identités nationales, principe exceptionnel mais systémique.....	521
A. – Le principe transnational de respect des identités constitutionnelles nationales.....	521
B. – Le contenu du principe autonome de protection des identités constitutionnelles.....	530
§2. – Les bénéficiaires du principe, analyse téléologique du contenu des identités.....	537
A. – Un principe adressé aux législateurs européens pour protéger les individus	537
B. – Le principe dérivé de déférence législative adressé aux juges européens	543

SECTION 2. – JUSTICIABILITÉ DES IDENTITÉS : PROPOSITIONS POUR LA COMPLÉTUDE DU SYSTÈME JURIDICTIONNEL	549
Sous-section 1. – Système juridictionnel transnational : les lacunes procédurales et cognitives en matière d'identités.....	549
§1. – Questions préjudicielles sur l'identité, limites d'une procédure ordinaire	549
§2. – Retenue juridictionnelle face aux identités, le risque de l'arrogance constitutionnelle	557
Sous-section 2. – Repenser le système transnational : l'intégration procédurale et organique des identités	575
§1. – Identités constitutionnelles, la systématisation d'une notion transnationale	575
§2. – Conflits d'identité, la procéduralisation du dialogue constitutionnel.....	584
A. – Le contrôle juridictionnel transnational d'un principe atypique	584
B. – Deux propositions sur l'autorité juridictionnelle ultime ...	589
CONCLUSION DU SECOND CHAPITRE.....	596
CONCLUSION DU TITRE 2.....	599

CONCLUSION DE LA PARTIE 2

CONCLUSION GÉNÉRALE.....	607
I. SYNTHÈSE DE L'ARGUMENTATION	608
II. RÉPONSE À LA QUESTION DE RECHERCHE	617
III. MISE EN PERSPECTIVE DE LA THÈSE	617
BIBLIOGRAPHIE.....	619
OUVRAGES	619
Monographies, Thèses et Ouvrages Collectifs.....	619
Manuels et Encyclopédies.....	621
ARTICLES ET CONTRIBUTIONS.....	621
Journaux et Revues	621
Chapitres d'ouvrages.....	631

Ressources en ligne	642
Documents de travail	643
AUTRES SOURCES	643
Accords internationaux	643
Actes des institutions européennes.....	644
Commission européenne.....	644
Cour de justice.....	644
Études	644
Discours	645
Divers	645
TABLE DE JURISPRUDENCE.....	647
JURISPRUDENCE DE LA COUR DE JUSTICE	647
Arrêts.....	647
Avis	656
Ordonnances	656
Conclusions	656
JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL	658
Arrêts.....	658
Ordonnances	658
JURISPRUDENCES NATIONALES	659
Allemagne	659
Cour constitutionnelle (décisions)	659
Cour régionale supérieure de Karlsruhe (décision).....	659
Chypre.....	659
Cour suprême (décision).....	659
Danemark	659
Cour suprême (décisions).....	659
Espagne.....	659
Cour constitutionnelle (décision)	659
France	660
Conseil constitutionnel (décisions)	660
Conseil d'État (arrêts)	660
Conseil d'État (conclusions).....	660

Conseil d'État (ordonnance de référé).....	660
Irlande	660
High Court (arrêt)	660
Cour suprême (arrêt).....	661
Italie.....	661
Cour constitutionnelle (décisions)	661
Pologne	661
Tribunal constitutionnel (décisions).....	661
Portugal.....	661
Cour constitutionnelle (décision)	661
République tchèque	661
Cour constitutionnelle (décisions)	661
Royaume-Uni.....	661
Chambre des Lords (décision)	661
COUR EDH.....	662
Arrêts.....	662
COUR AELE.....	662
Arrêts.....	662
Avis consultatifs.....	662
JURISPRUDENCES ÉTRANGÈRES.....	663
Décisions de la Cour suprême des États Unis	663
TABLE DE DROIT DÉRIVÉ	665
RÈGLEMENTS	665
DIRECTIVES.....	665
DÉCISIONS-CADRE	667
DÉCISIONS DE LA BCE.....	667
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION.....	668
INDEX DE MOTS-CLÉS	669